



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

PACTE MONDIAL

COP N°3- ACTIVITÉ 2013

18/07/2014


vrs»naudet db&a

Membre du réseau **vrs»adjusters**



SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Déclaration du Directeur Général.....	4
3. Droits de l'homme.....	5
4. Droit du travail.....	6
5. Respect de l'environnement.....	10
6. Lutte contre la corruption.....	17
7. Actions prioritaires 2014.....	19



1. INTRODUCTION

naudet db&a est un cabinet d'expertise industrielle positionné transversalement sur le monde des Grandes Entreprises et de l'Industrie avec une présence équilibrée sur les marchés de la Responsabilité Civile, du Dommage, et des Bris de Machine et Tous Risques Chantier.

Force est de reconnaître que notre adhésion en août 2011 a tout d'abord créé au sein du cabinet une réelle dynamique de progrès concernant nos bonnes pratiques sociales et environnementales, ces deux axes restant par ailleurs prioritaires dans notre développement.

Dans le cadre d'une politique de tolérance zéro en matière de corruption, naudet db&a s'est engagé à formaliser une démarche intègre et équitable, à tous les niveaux de ses interventions et relations professionnelles et commerciales.



2. Déclaration du directeur général

L'éthique des affaires est aujourd'hui un réel centre de préoccupations pour les économies et le cabinet ne pouvait pas rester inactif dans ce domaine. nautet db&a s'est ainsi engagé à assurer le respect des valeurs d'intégrité, de confidentialité, d'objectivité et d'exactitude, dans le traitement des missions qui lui sont confiées par l'établissement d'une charte engageante pour tous les acteurs du cabinet. Cette démarche s'est parallèlement associée à la mise en place d'actions spécifiques visant à renforcer la sécurité des informations économiques et commerciales qui nous sont confiées. Nos efforts ont été reconnus par l'obtention de l'agrément confidentiel défense pour une période de 10 ans.

L'évaluation du bilan carbone annuel du cabinet (hors déplacement) a par ailleurs été menée en interne dans le but de dégager les sources de progrès potentiels qui concentreront nos efforts pour 2014/2015.

Aussi, c'est avec un grand plaisir que je confirme notre soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies et renouvelle mon engagement à les respecter et à les promouvoir dans notre domaine d'influence.

Fait à Paris, le 18 juillet 2014

Dominique Brossais
Directeur Général

3. Droits de l'homme

Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées :

- à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence
- à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme

Evaluation et mises en œuvre d'actions concrètes

Le préambule de la constitution française du 4 octobre 1958 renvoie à la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. En ce sens, il répond parfaitement aux deux premiers principes du Pacte Mondial.

naudet db&a, société de droit français, respecte ces principes dans son fonctionnement et son organisation.

4. Droit du travail

Principes du Pacte Mondial

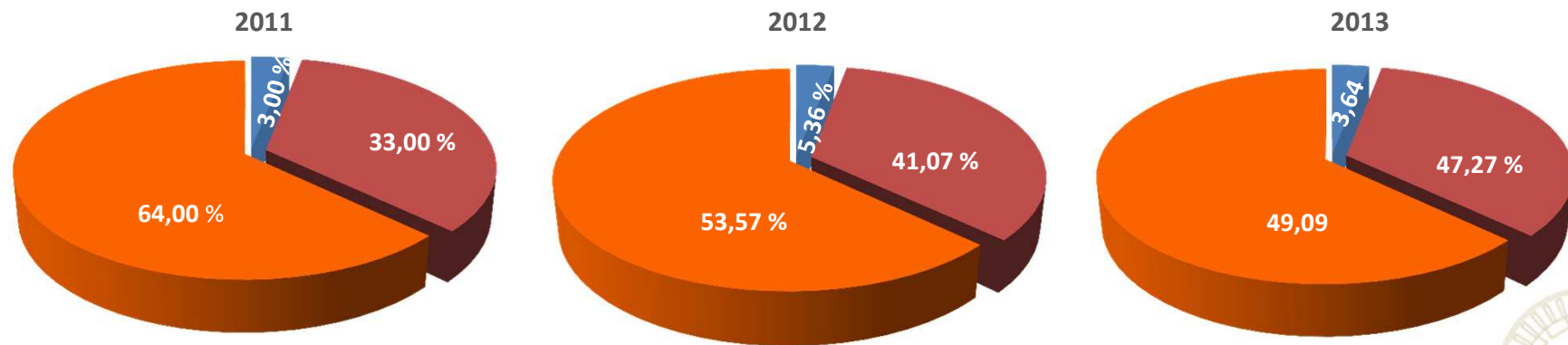
Les entreprises sont invitées :

- à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
- à éliminer toutes formes de travail forcé ou obligatoire
- à abolir le travail des enfants
- à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Evaluation et mises en œuvre d'actions concrètes

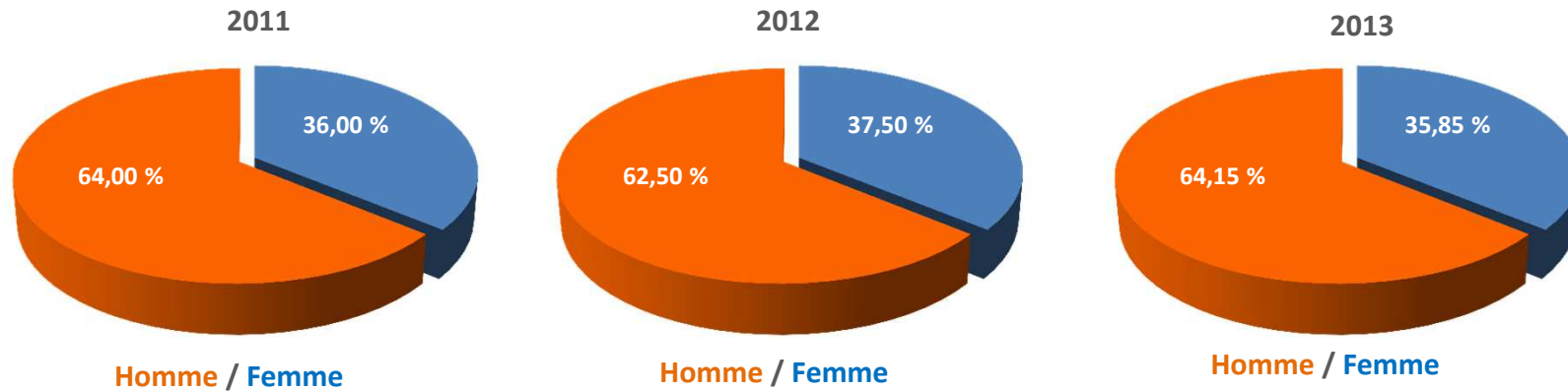
La législation française impose aux employeurs d'éliminer toute sources de discrimination dans leurs décisions concernant l'embauche, la promotion, la mutation, le licenciement, la formation, celles-ci devant être fondées sur des critères professionnels. **naudet db&a** respecte naturellement ces principes.

L'effectif global du cabinet s'est stabilisé en 2013 avec quelques départs et recrutements, entraînant une modification à la marge de la pyramide des âges.



- 20 à 30 ans
- 31 à 45 ans
- plus de 45 ans

Après avoir connu une croissance régulière sur ces dernières années, le pourcentage de femmes au cabinet reste stable à 36%.



Développement des compétences

naudet db&a a mis en place, depuis 2012, trois parcours de formation pour ses collaborateurs visant à développer leurs compétences et à leur assurer une progression professionnelle continue dans un environnement réglementaire et technique en perpétuelle évolution.

Pour la période écoulée (2013), ces parcours de formations se sont déroulés comme suit:

1. Experts débutants: 3 journées/an (formation initiale)
2. Experts juniors: 6 journées/an (métiers et droits de l'assurance)
3. Experts confirmés: 5 journées/an (préparations à la certification)
4. Administratifs: 1 journée/an (expertise judiciaire)

5. Respect de l'environnement

Principes du Pacte Mondial

Les entreprises sont invitées :

- à adopter une démarche fondée sur le principe de précaution en matière d'environnement
- à entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale
- à encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Evaluation et mises en œuvre d'actions concrètes

La réduction de notre empreinte écologique se fonde autour de trois axes principaux:

- La progression des comportements;
- La mise en place d'actions simples et efficaces réduisant nos impacts environnementaux;
- L'optimisation des dossiers internationaux par une mise en œuvre segmentée de leur traitement.



Cette réduction s'appuie sur:

- L'adhésion à plusieurs programmes de transport en commun (SNCF, THALYS ...) pour les déplacements nationaux et internationaux;
- La promotion des réunions à distance (conférence téléphonique);
- La transmission de tous les documents techniques et commerciaux tant en interne qu'en externe prioritaire par voie numérique;
- L'équipement de chaque bureau avec des corbeilles doubles bacs permettant le tri sélectif des déchets ;
- La souscription à un programme de recyclage de papier usagé et confidentiel auprès d'une société spécialisée.

Programme de recyclage de papier usagé et confidentiel auprès d'une société spécialisée:

Sur l'année 2013, nous avons contribué au programme de recyclage et ainsi valorisé 3 tonnes de papier, équivalent à 37,6 arbres.

18/07/2014



Bilan carbone 2013

Engagement de progrès décidé pour la période 2013/2014, l'évaluation du bilan carbone annuel du cabinet (phase 1 : hors déplacements) a pour objectif de contribuer à structurer notre démarche RSE à court et moyen termes.

Après avoir déterminé le bilan carbone de notre siège parisien sur la période 2012/2013, nous avons évalué l'impact carbone de l'ensemble du cabinet, prenant en compte les 3 postes d'émission suivants:

- L'énergie
- Les entrants
- Le fret

La présente étude a été réalisée par le cabinet naudet db&a.



❖ L'ÉNERGIE

Ce poste est intimement lié à la consommation en électricité nécessaire pour le chauffage, l'éclairage et le fonctionnement quotidien du cabinet en lien avec nos activités (ordinateurs, imprimantes, etc...).

La consommation électrique avec le chauffage, reprenant la méthodologie proposée par climatmundi (www.climatmundi.fr), a été estimée à 24.47 t. de CO₂, correspondant à 464,98 € TTC



❖ LES ENTRANTS

Dans le cadre de ses activités, naudet db&a consomme plusieurs natures de matériaux, équipements et consommables: ramettes de papier, fournitures de bureau, toners d'imprimantes... représentant un montant de 29 756 €.

Fournitures de bureau et divers

Les achats de naudet db&a se rapportant aux fournitures de bureau et petits équipements se sont élevés à 24 971 €. L'estimation des facteurs d'émissions correspondant à cette catégorie d'entrants est issue de la méthode bilan carbone de l'ADEME: 917 kg éq CO₂ / k€. Pour 2013, les achats associés aux fournitures de bureau et divers représentent donc une empreinte environnementale de 22,9 t de CO₂.

Ramettes de papier

Le nombre de ramettes de papier achetées est de 1 113 rames A 4 (2,5kg) et 10 rames A 3 (5kg) pour un montant total de 4 785 €. Les facteurs d'émissions du papier blanc issus de la base de données environnementales « Ecoinvent », donne 1500 kg éq Co₂/tonne papier. Les achats de papier représentant 2 832 kg, leur empreinte CO₂ peut donc être estimé à 4,24 t de CO₂.



❖ LE FRET

En lien avec notre activité d'expertise, le fret se concentre uniquement sur les envois postaux.

Le nombre de plis envoyés par La Poste en 2013 est de 8102 plis. Les facteurs d'émission des plis émis proviennent d'une analyse de La Poste: 15g éq CO2 par pli représentant en conséquence, pour l'ensemble de l'année 2013 un total de 0,12 t de CO2.



SYNTHESE GLOBALE

En 2013, l'activité globale de naudet db&a (hors déplacement) a généré l'émission de 51,73 t de CO₂, soit 0,94 t de CO₂ /collaborateur.

Cette première estimation montre que l'impact du cabinet est partagé entre la consommation d'énergie (47% de l'impact global) et les entrants (52% de l'impact global).

Au regard des efforts précédemment entrepris pour réduire l'impact énergétique (lampes basse consommation...), il apparaît que l'axe prioritaire de progrès doit se concentrer ces prochaines années sur la réduction progressive des entrants.

6. Lutte contre la corruption

Principe du Pacte Mondial

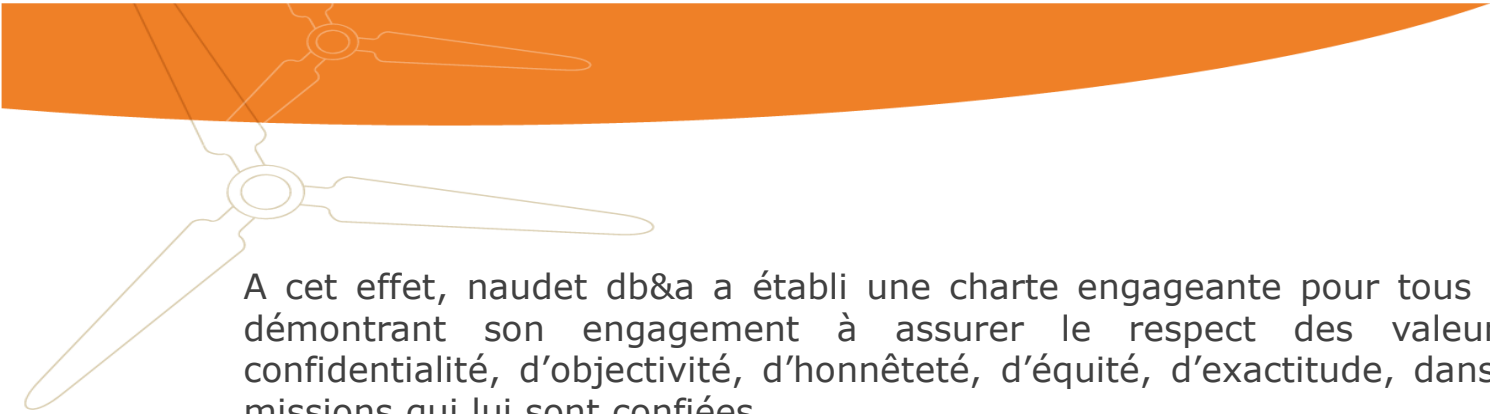
Les entreprises sont invitées:

- à agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fond et les pots-de-vin.

Evaluation et mises en œuvre d'actions concrètes

naudet db&a a souhaité rappeler les valeurs éthiques qui sont les siennes et bannir toutes pratiques de nature à compromettre son intégrité et sa réputation.

En particulier, dans le cadre d'une politique de tolérance zéro en matière de corruption, naudet db&a s'est engagé à agir de manière intègre et équitable, à tous les niveaux de ses interventions et relations professionnelles et commerciales. L'engagement et le soutien de tous les experts, assistants et dirigeants de naudet db&a dans cette voie était une démarche indispensable. Chacun a un rôle primordial à tenir, afin d'assurer le respect des valeurs éthiques et des pratiques anti-corruption, que ce soit en interne ou dans les relations avec nos clients et nos partenaires.



A cet effet, naudet db&a a établi une charte engageante pour tous ses collaborateurs, démontrant son engagement à assurer le respect des valeurs d'intégrité, de confidentialité, d'objectivité, d'honnêteté, d'équité, d'exactitude, dans le traitement des missions qui lui sont confiées.

Dans le prolongement de notre adhésion en 2011 au Pacte Mondial des Nations Unies et ses principes, cette charte s'articule autour des 11 chapitres suivants :

- Contexte juridique
- Lutte contre la corruption
- Indépendance et impartialité
- Prévention des conflits d'intérêts
- Respect de la confidentialité des données et du secret professionnel
- Prévention des délits d'initiés
- Respect des règles relatives à la concurrence et interdictin des partiques déloyales
- Encadrement des cadeaux et marques d'hospitalité
- Prohibitions des donations
- Contact éthiques des affaires
- Sanctions encourues en cas de manquement à la charte.

7. Actions prioritaires 2014

La période 2013 a permis de mettre en place un cadre éthique et un dispositif de protection des données en accord avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Le bilan carbone annuel du cabinet récemment établi offre une cartographie précise des émissions de gaz à effet de serre en présentant la part contributive de chacun des principaux postes d'émissions dans le fonctionnement du cabinet.

Fort de ces constats, naudet db&a a identifié 3 engagements de progrès, pouvant être progressivement mis en œuvre dès 2014.

1. Développer des initiatives pour promouvoir en interne une plus grande responsabilité environnementale des collaborateurs et réduire notre impact carbone (communication mensuelle de la consommation de papier et «certificat de sauvegarde environnementale »);
2. Renforcer les parcours de formation pour l'ensemble des collaborateurs du cabinet ;
3. Promouvoir et partager les principes éthiques du cabinet à ses partenaires et sous-traitants.